il proclama une amnistie génerale, et accorda le pardon aux Canadiens, à l'exception de vingt-quatre des plus dévoués du parti révolutionnaire. Il est assez important, M. le PRESIDENT, de savoir quels étaient les vingtquatre hardis révolutionnaires contre lesquels le gouvernement britanuique sévissait aussi sévèrement, et contre lesquels le clergé s'était si fortement prononcé. Ces hommes étaient MM. WOLFRED NELSON, R. S. M. ROUCHETTE, BONAVENTURE VIGER, SIMSON MARCHESSAULT, H. A. GAUVIN, T. H. GODIN, ROD. DESRIVIÈRES, L. H. MASSON, LOUIS J. PAPINEAU, C. H. Côte, Julien GAGNON, ROBERT NELSON, E. B. O'CAIL LAGHAN, ED. ET. RODIER, T. S. BROWN, LUDGER DUVERNAY, ET. CHARTIER, PTRE, G. ET. CARTIER, J. RYAN, file, Ls. PER-REAULT, P. L. DEMARAY, J. F. DAVIGNON et Ls. GAUTHIER." Ainsi, M. le PRÉSIDENT, parmi ces hommes sanguinaires, je trouve l'hon, procureur-général du Bas-Canada (M. CARTIER). (Ecoutez! écoutez!) Loin de moi la pensée de lui reprocher sa conduite à cette époque; je l'ai toujours regardée comme celle d'un patriote et d'un ami sincère de son pays. D'ailleurs, cet hon. député nous a déclaré, dans plusieurs occasions, qu'il ne regrettait pas les luttes qu'il avait autrefois soutenues pour revendiquer les libertés politiques de son pays, et je comprends parfaitemnt qu'il persiste dans ces sentiments, car il est aujourd'hui acquis à l'histoire que tous ceux qui ont pris part à ces luttes ont noblement joué leur vie pour jouir de leurs convictions, et la minorité d'alors comme la minorité actuelle ne pouvait attendre que des mécomptes de son opposition au pouvoir. Il ne m'appartient point de décider jusqu'à quel point ce mouvement insurrectionanl était motivé par les circonstances déplorables de cette époque ; mais j'ai l'entière conviction que ceux qui y ont présidé étaient mus par un sentiment patriotique et un généreux désir d'obtenir pour lours compatriotes les libertés politiques qu'on leur refusait. Ils ont donc amplement mérité de leur pays pour les sacrifices qu'ils lui ont faits. Voyez plutôt, M. le PRÉSIDENT: les hommes qui, il y a vingt ans, se trouvaient dans une minorité révolutionnaire, bravaient le clergé, et levaient l'étendard de la révolte contre la Grande-Bretagne, sont aujourd'hui dans la majorité et appuyés par la puissante influence de l'Angleterre et du clergé dont ils ont l'entière confiance! Ils ont leurs petites entrées à Windsor, occupent

les charges les plus lucratives et les plus élevées de notre pays, et sont décorés même des titres dont Sa Majesté sait récompenser ses plus loyaux sujets. La minorité aujourd'hui, pas plus qu'en 1887, ne veut avoir recours aux moyens que donne la révolution après avoir épuisé ceux que donne la constitution, mais elle a l'intime conviction que, dans vingt ans, quand le peuple aura pu apprécier ce qu'elle fait aujourd'hui pour lui, il éprouvera pour l'opposition qui se dévoue un sentiment de reconnaissance dont le résultat sera de lui donner son entière confiance après la lui avoir refusé aux jours de l'épreuve. Oui, M. le Prisident, de même que la minorité en 1887 est la majorité aujourd'hui, de même la minorité actuelle sera la majorité dans un avenir plus ou moins prochain. Je ne veux pas, M. le PRÉSIDENT, suivre jusque sur l'échafaud les victimes de cette époque malheureuse de notre histoire. Ils ont payé de leur tête leur dévouement à la cause de leur pays, et s'il est besoin de sang et de dévouement pour mériter à un peuple ses droits d'existence, les leurs sont là pour dire que le Canada français a largement et noblement sacrifié ses plus nobles enfants au génie de la Liberté! (Ecoutez! écoutez!) Mais avant de terminer cet historique de nos luttes, depuis la conquête jusqu'aux évènements malheureux de 1837-38, il est important de constater que c'est à notre résistance héroïque dans le parlement et à main armée que nous devons les libertés politiques que nous garantit la constitution actuelle. Je ne veux pas laisser cet aperçu du système colonial de l'Angleterre, en Ounada, sans détruire la fausse impression que ce système, colonial s'est sensiblement amélioré, grace à la libéralité des vues politiques des hommes d'Etat de la Grande-Bretagne; que les luttes que nous avons faites étaient dues aux idées d'une autre époque, et qu'aujourd'hui toutes les libertés dont nous jouissons s'étendent à toutes les colonies anglaises auxquelles le régime colonial de notre époque garantit les avantages et les bienfaits du gouvernement responsable. Je orois, M. le Président, pouvoir détruire facilement ces arguments erronés, et, pour cela, je n'ai qu'à consulter le régime colonial de l'Angleterre à l'Ile Maurice. Cette colonie française, qui n'est pas aussi ancienne que la nôtre et qui est devenue la conquête de l'Angleterre, est tombée sous le joug de la Grande-Bretagne en 1810. C'était alors l'Ile de France. Depuis sa conquête, on en